

4ème congrès « ONCO-GF »
Oncologie gynécologique pelvienne et mammaire
Vers une radicalité individualisée
« Le Plaza », 1000 Bruxelles
10-11 mai 2019

Novembre 2018

Chers Confrères, Chers Collègues,

Nous avons le plaisir de vous confirmer la tenue du **4ème congrès « ONCO-GF » les 10 et 11 mai 2019**, dont le programme préliminaire est joint.

Comme vous pourrez le constater, une session posters est prévue, ainsi qu'une session de présentations orales des posters sélectionnés.

Nous vous invitons à encourager vos assistants et vos équipes à participer à cette session.

Nous vous prions de trouver ci-après les instructions relatives à la soumission d'un abstract.

Avec nos remerciements pour votre attention et nos meilleures salutations confraternelles.



Pour le Groupe de Travail « ONCO-GF » du GGOLFB,

Dr Maxime Fastrez, Directeur



Pour le Conseil d'Administration du GGOLFB,

Prof. Patrick Emonts,

4ème congrès « ONCO-GF »
Oncologie gynécologique pelvienne et mammaire
Vers une radicalité individualisée
« Le Plaza », 1000 Bruxelles
10-11 mai 2019
SESSION POSTERS
Appel à abstracts

Les assistants en formation sont invités à soumettre un abstract en vue d'une session posters.

Afin d'assurer une évaluation rapide et d'organiser la session de présentation des posters, les abstracts doivent parvenir par e-mail à l'adresse suivante : ggolfb@skynet.be et/ou directionggolfb@gmail.com **avant le 1 mars 2019.**

Tous les abstracts – rédigés en Français - doivent avoir pour thème l'oncologie gynécologique pelvienne ou mammaire. Ils seront évalués de manière anonyme par le Comité Scientifique. 3 abstracts seront acceptés pour une présentation orale poster (10 minutes de présentation – 10 diapos – 1 question d'expert).

Les travaux présentés peuvent dater de maximum 2 ans.

Ils doivent – de préférence – être de première présentation. Si ces travaux ont été présentés ailleurs (ou s'ils ont déjà été édités), il est demandé à l'auteur de le signaler et d'en fournir les détails.

Le lauréat du prix du meilleur poster présenté oralement remportera un **prix d'une valeur de 2.000 Euros** (inscription à l'ESGO (500 Euros) et chèque de 1.500 Euros), le samedi 11 mai à 12h45 et devra se trouver présent lors de la remise de son prix..

Le lauréat du prix du meilleur poster remportera le prix « Gunaikeia » d'un **montant de 1.000 Euros**. Les 2^{ème} et 3^{ème} posters recevront chacun un prix « Gunaikeia » d'un **montant de 250 Euros**.

Les auteurs doivent obligatoirement adhérer au règlement général ci-dessous.

Règlement général

1. Date limite de soumission des abstracts par e-mail : ggolfb@skynet.be: **01.03.2019**
2. Chaque personne est autorisée à soumettre un maximum de deux posters en tant qu'auteur. Il n'y a pas de limites pour le nombre de posters soumis en tant que co-auteur.
3. Les auteurs des posters acceptés pour présentation orale seront prévenus le **20.03.2019** au plus tard. Tous les renseignements concernant les détails des présentations de posters (taille, affichage, ...) seront envoyés aux auteurs par la suite.
4. Quand le poster d'un auteur est accepté pour présentation et participation au prix du meilleur poster, l'auteur du poster doit s'inscrire au congrès et payer les droits d'inscription **avant le 15 avril 2019**. Si les droits d'inscription ne sont pas payés avant cette date limite, les posters concernés seront effacés de la liste.
5. Présentation : veuillez suivre les instructions et l'ordre suivant
 - A. Titre : caractères gras, minuscules.
 - B. Initiales des prénoms et noms complets en majuscules (le nom de l'auteur présentant le poster en caractères gras)
 - C. Institution ou hôpital et adresse en caractères standard
 - D. Ville, pays en caractères standard
 - E. Texte en caractères standard
6. Les titres des abstracts doivent comporter un maximum de 20 mots. Ils ne peuvent pas comporter d'abréviations.
7. L'ensemble de l'abstract d'approximativement 250 mots/ max/ abstract ou 1800 caractères/max/abstract, doit être rédigé en Français, en Times New Roman, 12 points, simple espacement.
8. Ne pas utiliser de police particulière comme des italiques, des mots soulignés ou en caractères gras, ni de caractères spéciaux, des symboles de marques déposées ou des symboles mathématiques.
9. Les schémas, tableaux, organigrammes, dessins... ne seront pas acceptés.
10. L'abstract doit contenir un résumé de la présentation, conclusion incluse.